



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service urbanisme, aménagement et risques Angers, le 16 mai 2025

Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT

Tél : 02 41 86 63 15 – 02 41 86 62 49

ddt-cdpnaf@maine-et-loire.gouv.fr

Réf. : SUAR/CECAU/EB – 25-C149

Le Préfet

à

**Monsieur Étienne GLÉMOT
Président de la CCVHA
Place Charles de Gaulle
49220 Le Lion d'Angers**

**Transmission par voie électronique
j.audureau@valleesduhautanjou.fr**

**Objet : notification avis CDPENAF
séance du 15 mai 2025**

Par courrier reçu le 4 mars 2025, vous avez saisi la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), sur la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLU de THORIGNÉ D'ANJOU.

Au cours de sa réunion du 15 mai 2025, la commission a émis, au titre de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme relatif à la délimitation des STECAL :

- Un avis défavorable compte-tenu des objectifs de réhabilitation pour un usage agricole de la partie Nord du site ;
- cette obligation de remise en état impose que la partie de la parcelle concernée dispose, à l'issue de l'exploitation de la carrière, d'un caractère agricole ; celle-ci devrait donc pouvoir faire l'objet d'une exploitation similaire à celle existant antérieurement ; elle ne peut donc pas être considérée comme une terre inculte ou inexploitée depuis plus de 10 ans ;
- les membres de la commission considèrent que tout projet de parc photovoltaïque devra répondre aux exigences en matière d'agrivoltaïsme pour pouvoir se développer sur les parcelles remises en état agricole (article L 111-27 du code de l'urbanisme).

Je vous invite à joindre le présent avis au dossier soumis à enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice adjointe de la DDT,
présidente de la commission,**

Catherine GIBAUD

Cité administrative – 15 bis rue Dupetit-Thouars - 49047 ANGERS CEDEX 01

Téléphone : 02 41 86 65 00

www.maine-et-loire.gouv.fr